



# LA CHARTE DU BASKETTEUR

## PRÉAMBULE

La signature d'une licence à l'Olympique Chabossiere Basket donne des droits et implique un certain nombre d'engagements. Du bon équilibre entre droits et devoirs, et de leurs réelles acceptations, dépend le bon déroulement de la saison. Cette charte présente les attentes du club vis-à-vis de tout joueur et parent.

Ces droits sont d'utiliser les installations sportives et le matériel mis à la disposition pour pratiquer le basket-ball, de participer aux compétitions officielles, de bénéficier de l'encadrement proposé aux équipes (entraîneur, manager, responsable d'équipe) et de participer à la bonne humeur régnant au sein du club.

## 1 - ENTRAÎNEMENTS

Chaque joueur s'engage à participer aux entraînements collectifs. Un entraînement débute lorsque l'entraîneur est effectivement présent dans la salle. Il importe donc que les parents qui viennent conduire les jeunes s'assurent de sa présence. Durant l'entraînement, le joueur est placé sous la responsabilité de son entraîneur. Toute indisponibilité pour un entraînement est compréhensible mais le joueur se doit de prévenir le plus tôt possible son entraîneur. À noter que les parents acceptant que leur enfant rentre seul après un entraînement doivent l'indiquer à l'entraîneur.

## 2 - COMPÉTITIONS

Pour un match à domicile, chaque joueur doit être présent, en tenue, au moins une demi-heure avant l'heure prévue du début de la rencontre. Pour un match en déplacement, l'horaire de départ doit être respecté. Les départs se font à partir du gymnase Pierre Moisan et les déplacements seront effectués par les parents.

Les horaires peuvent être consultés dans les différentes salles et sur le site Internet du club. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son responsable d'équipe le plus tôt possible.

## 3 - FAIR-PLAY ET ATTITUDE SUR ET AUTOUR DU TERRAIN

Chaque membre du club est tenu d'observer en toutes circonstances une attitude sportive. En mettant tout en œuvre pour obtenir la victoire, **il ne doit pas oublier de respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu**, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur du club.

#### **4 - CONVOCATIONS**

Au cours de la saison, chaque licencié (et parent de licencié) se verra convoqué **occasionnellement**, pour participer au bon fonctionnement du club : **table de marque, arbitrage, bar...** Toute personne est priée de se présenter un quart d'heure avant l'heure prévue. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit prévoir et se trouver **elle-même** un remplaçant, sinon **elle s'expose aux sanctions prévues par le club** :

- **à la première absence : un avertissement et une convocation supplémentaire,**
- **à partir de la seconde absence : un match de suspension et une convocation supplémentaire.**

#### **5 - LES ENGAGEMENTS DES PARENTS**

Chaque parent est prié d'accepter les décisions prises par le club (horaires des d'entraînements, composition des équipes, choix de l'encadrement...) et de venir voir et encourager son enfant et l'équipe dans laquelle il joue. Participer aux déplacements, au lavage des maillots et shorts. Emmener son enfant supporter son équipe même si celui-ci est blessé ou pas retenu pour le match.

Supporter les autres équipes du club

Manifester son soutien au club en participant à la vie du club : manifestations, tournoi, loto, videgrenier, AG ....

Ce règlement se veut le symbole de l'esprit de convivialité de l'Olympique Chabossiere Basket. Chaque adhérent est invité à en prendre connaissance pour des valeurs de respect et d'adhésion à l'association.

Il est **IMPÉRATIF** que chacun d'entre nous se responsabilise et se sente concerné pour un meilleur fonctionnement du club.

Fait à

Le .../.../...

Signature

Fanny Aurillon  
Présidente COC Basket



